

Assemblée générale



QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23e SEANCE

Président : M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne)

puis : Mme GOICOCHEA ESTENOZ (Cuba)
(Vice-Présidente)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1992-1993 (suite)

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 18. Centre pour la science et la technique au service du
développement

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains
(Habitat)

Chapitre 20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

Chapitre 21. Développement social et affaires humanitaires

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/46/SR.23
30 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993 (suite) (A/46/Rev.1, A/46/7)

POINT 108 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/46/16 et Add.1, A/46/173, A/46/330)

Première lecture (suite)

1. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), répondant à des questions posées lors de séances précédentes de la Commission, rappelle que le représentant des Etats-Unis a demandé, au cours de l'examen du chapitre 11, combien de fonctionnaires participeraient à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se réunira à Rio de Janeiro en juin 1992. Il sera répondu à cette question par écrit mais, pour mémoire, on prévoit, sous réserve de l'accord conclu avec le pays hôte, la participation du personnel suivant : 30 fonctionnaires du secrétariat de la Conférence, 49 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 246 du Département des services de conférence, 77 du Bureau des services généraux, 2 du Bureau des affaires juridiques et 36 des Services relevant directement du Secrétaire général, soit au total 440 personnes.

2. Au cours de l'examen du chapitre 14, le représentant des Etats-Unis a demandé des précisions sur le montant des ressources affectées à l'assistance technique par l'intermédiaire des institutions spécialisées. Des informations sur ce point figurent dans divers passages du rapport du Directeur général au développement et à la coopération technique internationale consacré aux Activités opérationnelles de développement (A/46/206) et des additifs à ce document. Ces données seront regroupées pour en faciliter l'examen avant les consultations officielles sur le projet de budget-programme, si le temps le permet.

Chapitre 18 : Centre pour la science et la technique au service du développement

3. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le contraste entre l'importance de la science et de la technique pour le progrès économique des pays en développement, l'un des cinq domaines prioritaires du projet de budget-programme, et l'extrême modicité des ressources envisagées pour le Centre pour la science et la technique au service du développement peut sembler paradoxal, mais les prévisions de dépenses ont été établies dans les limites d'un cadre existant. Même si une priorité à l'échelle mondiale justifiait une augmentation des ressources, le Secrétariat n'en aurait pas moins besoin de directives expresses des Etats Membres pour intensifier ses activités. Or, aucune directive dans ce sens n'a été donnée pour le chapitre 18, bien que la question de la science et de la

(M. Baudot)

technique au service du développement ait été examinée au Secrétariat et par des organes intergouvernementaux et que la réorganisation soit inscrite à l'ordre du jour.

4. Par ailleurs, le poste de sous-secrétaire général a été maintenu au chapitre 18, mais il est actuellement vacant.

5. M. CLAVIJO (Colombie), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, indique que les membres du Groupe qui font partie du Comité du programme et de la coordination (CPC) ont déjà fait savoir qu'ils trouvaient que les crédits demandés n'étaient pas à la mesure de la priorité donnée à la science et à la technique au service du développement dans la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et ont signalé que le chapitre 18 était l'un des deux seuls chapitres du budget faisant apparaître une diminution relative des ressources et au titre desquels on n'attendait guère d'aide des pays donateurs sous la forme de fonds extrabudgétaires. Le Centre pour la science et la technique au service du développement doit s'attendre à une augmentation de sa charge de travail et il devra manifestement être renforcé dans un avenir proche. Il doit par conséquent pouvoir au moins conserver les modestes sommes de 50 000 et 33 200 dollars correspondant aux réductions prévues dans le projet de budget-programme et recommandées par le CC, AB. Ces ressources pourraient être affectées au sous-programme 1 et servir, notamment, à renforcer l'appui du Centre aux activités scientifiques et technologiques des commissions régionales, contribuant ainsi à réduire l'écart entre la capacité d'assistance technique du Centre et les besoins des pays bénéficiaires. Cette mesure aurait des effets tangibles et raviverait l'intérêt pour un secteur de développement décisif par l'intermédiaire du système des Nations Unies.

6. M. KAE (Inde) attache une grande importance aux activités du Centre et ne peut accepter le taux de croissance réelle négatif proposé. Quelles que soient les divergences de vues quant à la science et à la technique au service du développement, de l'avis général, le Centre doit être renforcé. Il faut donc lui assurer des ressources suffisantes. Plus particulièrement, la délégation indienne souscrit à l'idée du représentant de la Colombie de réaffecter au sous-programme 1 les ressources correspondant aux réductions proposées, pour contribuer à renforcer la capacité endogène des pays en développement.

7. M. ONWUALIA (Nigéria) dit que sa délégation attache, elle aussi, une grande importance au chapitre 18, étant donné la nécessité du transfert de technologie au profit des pays en développement. Elle a déjà, dans sa déclaration générale sur le projet de budget-programme, déploré le taux de croissance réelle négatif proposé pour ce chapitre. Elle attendait un taux de croissance positif dans un secteur prioritaire aussi décisif pour le progrès des pays en développement et souhaite que le Secrétariat explique pourquoi les besoins en la matière n'ont pas été dûment pris en compte. Le représentant du Nigéria reviendra sur la question lors des consultations officieuses sur le projet de budget.

/...

8. M. TANG Guangting (Chine) dit que le Centre est le seul organe du système des Nations Unies qui donne des directives et assure la coordination pour l'utilisation de la science et de la technique au service du développement. Le Centre a beaucoup de réalisations à son actif et a recueilli les éloges de nombreux pays en développement depuis sa création en 1979. Etant donné l'importance du chapitre 18 sur le progrès économique des pays en développement, la délégation chinoise regrette qu'on ait prévu un taux de croissance réelle négatif (0,6 %) et comprend difficilement pourquoi, pour d'autres postes de dépenses non prioritaires, de fortes augmentations des ressources sont prévues. L'esprit du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement doit rester vivant étant donné la situation actuelle des pays en développement et l'importance manifeste de leur développement futur. Les crédits demandés au chapitre 18 sont à l'évidence insuffisants. La délégation chinoise espère que l'Assemblée générale étudiera le problème en profondeur et prendra une décision judicieuse.

9. Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de faire sienne la recommandation du CPC concernant le chapitre 18 (A/46/16, par. 270).

10. Il en est ainsi décidé.

11. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 4 918 600 dollars au chapitre 18 pour l'exercice biennal 1992-1993 est approuvée en première lecture, étant entendu que les questions soulevées lors des débats seront examinées au cours des consultations officielles et qu'il sera procédé à tout ajustement nécessaire.

Chapitre 19 : Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

12. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que, outre la suppression du montant de 4 200 dollars, qui avait été maintenu par inadvertance pour permettre aux représentants de la South West Africa People's Organization (SWAPO) de participer aux réunions de la Commission des établissements humains, les recommandations formulées par le Comité consultatif au chapitre premier de son rapport (A/46/7), entraînent, en ce qui concerne le chapitre 19, une réduction supplémentaire de 168 800 dollars au total. Au paragraphe 19.4 de son rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition visant à transformer un poste P-2 et 11 postes d'agent local en postes permanents, parce qu'ils sont nécessaires au fonctionnement du Centre et ne peuvent plus être considérés comme temporaires. Touchant le financement de postes assurés de façon permanente au moyen des fonds prévus pour le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), question évoquée au paragraphe 19.5 de son rapport, le Comité consultatif a été informé que la pratique du Centre serait alignée sur la procédure en vigueur.

13. Mme BERENGUER (Présidente du Comité du programme et de la coordination) indique que le CPC recommande d'approuver le texte explicatif du chapitre 19 et de supprimer la mention "non prioritaires", les publications non périodiques relevant du sous-programme 8 [A/46/6/Rev.1, par. 19.18.1 a)].
14. M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique) est préoccupé par la mention, dans les activités du sous-programme 6, de la mise au point de logiciel pour faciliter la sélection de bennes à ordures dans les pays en développement [A/46/6/Rev.1 b)]. Le traitement informatique de telles données semble constituer une utilisation parfaitement abusive de la technologie la plus inappropriée qui soit. La délégation des Etats-Unis a soulevé cette question à la dernière séance du CPC et a été informée qu'il s'agissait du résultat final d'un projet qui a duré de nombreuses années et coûté fort cher. Elle souhaite connaître tous les détails de ce programme le plus tôt possible, notamment, sa durée, son coût total à ce jour, les résultats en perspective et, plus important, le montant exact en dollars des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal.
15. M. SIKKANDER (Sri Lanka) dit la grande importance que son pays attache aux activités du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, dont il a considérablement bénéficié. La délégation sri-lankaise approuve donc sans réserve les ressources demandées pour le Centre et la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 19.4 de son rapport.
16. M. KINCHEN (Royaume-Uni) commente certains aspects du chapitre 19 qui illustrent des questions plus générales. Premièrement, s'agissant de la pratique consistant à faire des prévisions prudentes pour les fonds extrabudgétaires, question que le Comité consultatif a abordée au chapitre premier de son rapport, si l'on compare les crédits initialement demandés pour le chapitre 19 du projet de budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 aux montants révisés pour le même exercice indiqués dans le projet de budget-programme à l'examen, on constate qu'ils sont passés de 50 millions à 78 millions de dollars. Il convient aussi de rapprocher le volume des crédits inscrits au budget ordinaire et celui des fonds extrabudgétaires pour le chapitre 19, non pas qu'il y ait lieu de se préoccuper, mais pour constater que les ressources extrabudgétaires ne sont pas nécessairement moins fiables - au contraire même, à certains égards - que les fonds provenant des quotes-parts des Etats Membres.
17. En ce qui concerne le programme de travail du Centre pour les établissements humains, la nouvelle présentation montre clairement le volume de la documentation publiée et suscite des questions quant à la coordination d'une telle production. Par exemple, il est fait mention d'une publication consacrée à un module de formation sur les femmes et le développement durable [par. 19.11.2 b)], qui pourrait aussi bénéficier de ressources à d'autres postes du projet de budget-programme, ainsi que d'une publication sur la prévention des catastrophes naturelles [par. 19.18.1 b)], sans autre précision. La délégation britannique n'est pas opposée au programme de

(M. Kinchen, Royaume-Uni)

travail, mais elle estime qu'il faudra revoir la question générale de la coordination et de la rationalisation des publications des Nations Unies dans la résolution qu'adoptera la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme.

18. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le point soulevé par le représentant des Etats-Unis montre comment l'imprécision des propositions budgétaires peut inciter à critiquer des activités tout à fait légitimes. La question évoquée par le représentant du Royaume-Uni concernant la différence entre les dépenses prévues et effectives financées à l'aide de fonds extrabudgétaires au chapitre 19 du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 n'est pas nouvelle; la différence est en effet énorme. Elle peut être attribuée à la tendance des responsables de programmes à faire des prévisions prudentes en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires lorsqu'ils présentent leurs demandes de crédits, même si ces ressources sont, en fait, souvent plus fiables que celles qui proviennent des quotes-parts des Etats Membres. Quant à la question des publications, le représentant du Royaume-Uni a tout à fait raison. La nécessité d'un contrôle plus systématique de la qualité et de la coordination des publications des Nations Unies doit être examinée par le Comité des publications. Pour le moment, la gestion centralisée des fonds de l'Organisation n'est malheureusement pas assortie d'un contrôle approprié de sa politique en matière de publications.

19. M. COHEN (Etats-Unis d'Amérique) précise que sa déclaration ne portait pas sur la transparence de la procédure budgétaire, mais sur l'absence de raisons immédiatement apparentes justifiant l'activité dont il a contesté l'intérêt. La délégation des Etats-Unis insiste pour obtenir les informations qu'elle a demandées.

20. Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission fait siennes les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre 19 (A/46/16, par. 276 et 277).

21. Il en est ainsi décidé.

22. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 11 999 400 dollars au chapitre 19 pour l'exercice biennal 1992-1993 est approuvée en première lecture, étant entendu que les questions soulevées lors des débats seront examinées au cours des consultations officielles et qu'il sera procédé à tout ajustement jugé nécessaire.

Chapitre 20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

23. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que les activités programmées au chapitre 20 du projet de budget-programme relèvent de la responsabilité du Centre sur les sociétés transnationales ainsi que des groupes communs du Centre et des cinq

(M. Baudot)

commissions régionales. Le Secrétaire général n'a pas ventilé par unité administrative le budget du Centre et des groupes communs parce qu'il s'agit d'un programme intégré et qu'on cherche à réduire le niveau de détail dans le projet de budget-programme.

24. Les activités envisagées en matière d'environnement relèvent de l'un des cinq grands domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale. Les reclassements proposés par le Secrétaire général ont été formulés selon les procédures prescrites, compte dûment tenu des rapports entre le Bureau de la gestion des ressources humaines et la Division de la planification des programmes et du budget.

25. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), dit que le Comité consultatif, comme il l'indique au paragraphe 20.4 de son rapport (A/46/7), a été informé que les groupes communs du Centre et des commissions régionales ne fonctionnaient pas tous de manière satisfaisante. Le Comité consultatif est d'avis que les secrétariats des commissions régionales devraient définir très clairement le rôle des groupes communs pour l'appui aux programmes d'environnement.

26. Comme il le note au paragraphe 20.5 de son rapport, le Comité consultatif ne voit pas d'objection au reclassement proposé du poste de Chef du Groupe de la comptabilité, mais n'est pas favorable au reclassement du poste de Chef du Groupe de l'environnement et du poste d'agent des services généraux dont le titulaire est responsable de la publication CTC Reporter. Le Comité consultatif pense que l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement indiquera comment s'orienteront les travaux du Groupe de l'environnement, ce qui pourra être pris en compte pour réexaminer à ce moment-là le reclassement proposé.

27. Les recommandations formulées par le Comité consultatif au chapitre premier de son rapport se traduiraient, en ce qui concerne le chapitre 20 du projet de budget-programme, par des réductions se montant au total à 89 600 dollars.

28. Mme BERENQUER (Présidente du Comité du programme et de la coordination) indique que le CPC a recommandé d'approuver le texte explicatif des programmes prévus au chapitre 20 du projet de budget-programme.

29. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) note que le code de conduite des sociétés transnationales n'a pas encore été approuvé et qu'il est permis de se demander si des progrès marquants pourront être réalisés au cours de l'exercice 1992-1993. La délégation des Etats-Unis estime donc qu'il serait peut-être temps d'éliminer l'ensemble de ce sous-programme. En outre, elle ne trouve pas normal que le Centre sur les sociétés transnationales alloue les ressources limitées dont il dispose à des activités concernant l'environnement (sous-programme 2), qui devraient relever du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

(M. Bennett, Etats-Unis)

30. La délégation des Etats-Unis n'est pas persuadée que les nombreuses publications en tous genres envisagées pour l'exercice biennal soient bien utiles, et souhaiterait savoir s'il y en aura au moins une pour présenter certains des aspects positifs que peut avoir l'action des sociétés transnationales. L'activité passée du Centre n'a que trop servi à monter en épingle ce qui a été présenté comme l'effet défavorable des sociétés transnationales sur les économies nationales. Les sociétés transnationales étant la principale source de capitaux d'investissement privé du monde, l'activité du Centre peut avoir eu des répercussions nocives sur le développement de bien des pays dans le monde entier. M. Bennett se demande si un département de l'ONU a étudié cette question. Les Etats-Unis accueillent volontiers les investissements étrangers, qui ont fortement augmenté ces dernières années, en partie peut-être à cause du climat défavorable aux investissements que le Centre a contribué à susciter dans d'autres pays.

31. La délégation des Etats-Unis n'est guère favorable aux divers reclassements proposés pour le Centre et ne voit pas, en particulier, la nécessité de reclasser le poste de Chef du Groupe de la comptabilité, dont le titulaire exerce également les fonctions de secrétaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication. Elle aimerait qu'on apporte la preuve, détails à l'appui, de l'expansion des travaux du Centre dans ce domaine, et qu'on lui explique en quoi cela aurait entraîné pour ce poste un volume de travail accru.

32. La délégation des Etats-Unis s'interroge sur le montant des frais de voyage du personnel prévu à ce chapitre, et voudrait avoir une liste détaillée des voyages effectués en 1990 par chacun des six hauts fonctionnaires du Centre, avec pour chacun le nombre de voyages et les destinations. S'agissant de ce que dit le Comité consultatif au paragraphe 20.4 de son rapport, à savoir que les groupes communs du Centre et des commissions régionales ne fonctionnent pas tous de manière satisfaisante, la délégation des Etats-Unis est surprise que le Secrétariat évalue avec une telle franchise les résultats d'un programme de l'Organisation, et aimerait savoir sur quoi se fonde cette conclusion. La délégation des Etats-Unis estime qu'il faudrait éliminer tous les groupes communs, sauf peut-être celui de la CEPALC.

33. M. TEIRLINCK (Belgique) dit que, de l'avis de la délégation belge, la question des reclassements de poste devrait être réglée globalement. Toutefois, elle ne partage pas l'avis défavorable du Comité consultatif (voir par. 20.5 du rapport de celui-ci) quant au reclassement proposé du poste dont le titulaire est responsable de la publication CTC Reporter. M. Teirlinck rappelle que le Président du Comité consultatif a noté qu'il serait peut-être bon de réévaluer l'obligation de faire approuver tous les reclassements de postes par l'Assemblée générale (A/C.5/46/SR.5, par. 21). M. Teirlinck est heureux que la Commission ait décidé de revoir la question en consultations officieuses, et demande si les méthodes approuvées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour faire la distinction entre les tâches des administrateurs et celles des agents des services généraux

(M. Teirlinck, Belgique)

(A/35/30, par. 259 à 262) ont été appliquées au cas considéré. Si cette méthodologie est tombée en désuétude, il faudra que la Commission se penche sans tarder sur le problème des normes de classement des emplois, pour éviter des discussions interminables à l'avenir. M. Teirlinck aimerait avoir des précisions sur les procédures dont a parlé le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget.

34. Le Comité consultatif n'a pas expliqué pourquoi il recommandait de ne pas reclasser ce poste d'agent des services généraux; la délégation belge aimerait recevoir à ce sujet un complément d'information. Elle note que c'est le seul cas où le Comité consultatif n'accepte pas un reclassement à la 1re classe d'un poste d'agent des services généraux. La délégation belge appuie la proposition du Secrétaire général.

35. M. BELHAJ (Tunisie) dit que sa délégation aimerait avoir des renseignements sur les études et rapports établis par des consultants pour le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. Il demande s'il est vrai que des rapports établis par des consultants sont parfois réécrits par des fonctionnaires du Centre; dans l'affirmative, il s'interroge sur l'utilité des sommes élevées que l'on dépense pour engager des consultants, alors que le Centre dispose d'un personnel hautement compétent. M. Belhaj souhaite lui aussi avoir des précisions sur le montant de 400 000 dollars demandé pour les frais de voyage du personnel.

36. La question des reclassements de postes doit être examinée globalement. La délégation tunisienne aimerait être renseignée sur la répartition géographique des consultants du Centre, et sur la proportion parmi eux de fonctionnaires retraités revenus au Centre.

37. M. IRUMBA (Ouganda) dit que la délégation ougandaise attache une grande importance au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. Selon elle, le Centre n'est pas hostile aux sociétés transnationales, mais cherche à améliorer le climat dans lequel elles opèrent en éliminant les aspects indésirables du capitalisme. M. Irumba approuve la répartition des priorités à l'intérieur du programme, en particulier en ce qui concerne le sous-programme 3. Les pays en développement attachent une grande valeur à l'aide qu'ils reçoivent; le Centre a aidé l'Ouganda à élaborer un code des investissements compatible avec les lois du marché. Pour ce qui est du paragraphe 20.4 du rapport du Comité consultatif, la délégation ougandaise note avec préoccupation que les groupes communs du Centre et des commissions régionales ne fonctionnent pas tous de manière satisfaisante. Elle est d'avis que les commissions régionales devraient être renforcées de manière à pouvoir aider davantage les pays. La délégation ougandaise est en faveur des reclassements de postes proposés, en particulier dans le cas du poste dont le titulaire est responsable de la publication CTC Reporter; cette publication a diffusé des informations très utiles.

38. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le Secrétaire général n'est pas habilité à éliminer, comme l'a suggéré le représentant des Etats-Unis, le sous-programme relatif au code de conduite des sociétés transnationales; l'Assemblée générale est seule à pouvoir prendre une telle mesure. Le plan à moyen terme a été approuvé par consensus, et il y a donc eu consensus sur le chapitre 20. Ce chapitre traduit manifestement un changement de ton et d'orientation conforme à l'évolution des événements et des idées, et ne peut donc être en parfaite continuité avec les budgets précédents.
39. On peut donner une ventilation officieuse des frais de voyage de 1990, avec les principales raisons des voyages effectués, mais il ne serait guère possible d'aller plus loin.
40. Pour ce qui est des consultants, M. Baudot rappelle qu'il avait été convenu qu'il fallait au Centre des consultants en nombre relativement élevé du fait qu'il n'a que peu de fonctionnaires. Le projet de budget pour 1992-1993 manifeste à nouveau cet état de fait. L'origine géographique des consultants du Centre, demandée par le représentant de la Tunisie, sera communiquée à la Commission.
41. En disant que les procédures prescrites avaient été appliquées pour les demandes de reclassement, M. Baudot visait la présentation des définitions d'emploi au Bureau de la gestion des ressources humaines, et n'entendait pas par là que la méthodologie fixée par la CFPI eût été suivie à la lettre. M. Baudot ne peut que supposer que les services pertinents de l'Organisation ont fait le nécessaire à cet égard.
42. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), à propos des observations touchant les reclassements de postes, rappelle avoir dit dès le début que le Comité consultatif n'estimait pas nécessaire de reclasser pour le moment le poste du Chef du Groupe de l'environnement de P-4 à P-5. Le Comité consultatif ne trouve pas irréfragables les arguments concernant une modification de la nature des travaux du Groupe; on pourra évaluer la nécessité d'un tel reclassement après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
43. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de faire siennes les recommandations du CPC concernant le chapitre 20 (A/46/16, par. 285).
44. Il en est ainsi décidé.
45. La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 12 841 700 dollars au chapitre 20 pour l'exercice biennal 1992-1993 est approuvée en première lecture, étant entendu que les questions soulevées lors du débat seront examinées au cours des consultations officieuses, et qu'il sera procédé à tout ajustement nécessaire.

Chapitre 21. Développement social et affaires humanitaires

46. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le Secrétariat avait été prié d'établir deux rapports en relation avec le chapitre 21. Le premier, sur le renforcement de l'Office des Nations Unies à Vienne, découle de la décision, prise par l'Assemblée générale en 1990, de créer un poste de Secrétaire général adjoint pour le Programme pour le contrôle international des drogues. Ce rapport, en cours d'établissement, devrait être disponible la semaine suivante, et sera présenté par l'intermédiaire du Comité consultatif. Le deuxième, sur le financement des instituts autonomes s'occupant de prévention du crime, sera présenté à la Troisième Commission à temps pour permettre l'examen de la question.

47. Mme BERENQUER (Présidente du Comité du programme et de la coordination) dit qu'au CPC comme au cours du débat général à la Cinquième Commission, on a soulevé la question du renforcement du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Au CPC, plusieurs délégations se sont dites favorables à la résolution 1991/16 du Conseil économique et social, où il était demandé au Secrétaire général de renforcer et de rationaliser les ressources du Centre. En définitive, le CPC a toutefois recommandé d'approuver tel quel le texte explicatif du chapitre 21, et son rapport a été approuvé par le Conseil économique et social. Le CPC a également pris note des assurances données par le Secrétaire général à la Troisième Commission pour ce qui est de la situation des instituts autonomes, notamment l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

48. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) accepte l'idée que les programmes de l'Organisation concernant le développement social et les affaires humanitaires ne disposent peut-être pas d'un financement suffisant. Mais la rigidité des contraintes budgétaires oblige à rechercher des sources de financement autres que le budget ordinaire. La délégation des Etats-Unis note à cet égard que les fonds extrabudgétaires représentent environ 30 % du total des ressources prévues au chapitre 21, et souhaite savoir ce qu'a fait le Secrétariat pour développer le financement volontaire des activités programmées. Des efforts concertés devraient permettre au Secrétariat d'obtenir des ressources gouvernementales et non gouvernementales substantielles.

49. La délégation des Etats-Unis est particulièrement préoccupée de constater que l'on n'a prévu pour les projets opérationnels exécutés au titre du chapitre 21 qu'un montant de 200 000 dollars à verser par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce dernier dépensant plus de 800 millions de dollars par an pour des projets de développement, la part allouée au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires est bien faible. L'Assemblée générale devrait demander constamment au Conseil d'administration du PNUD de dégager des fonds plus importants pour les programmes de développement social exécutés par l'Organisation.

(M. Michalski, Etats-Unis)

50. Enfin, vu l'étroitesse des liens entre les aspects économiques et les aspects sociaux du développement, la délégation des Etats-Unis estime que le Secrétaire général devrait envisager de transférer les programmes sociaux à New York.

51. M. IRUMBA (Ouganda) dit que ce qui inquiète la délégation ougandaise, ce n'est pas tant de savoir si l'administration des programmes sociaux doit être implantée à New York ou à Vienne, mais une certaine tendance à négliger les activités sur le terrain, ainsi que la nécessité de renforcer les centres régionaux. Elle est déçue en outre de ce que le rapport sur le financement des instituts autonomes ne soit pas encore disponible, et regrette que le renforcement des activités relevant du chapitre 21 se fasse en ordre dispersé. Il semble que l'on n'ait pas eu le même zèle pour les activités économiques et pour les activités sociales; or, il est indispensable de maintenir l'équilibre dans l'ensemble, à cet égard.

52. Mme ERIKSSON FOGH (Suède), parlant au nom des pays nordiques, fait part, comme d'autres représentants, de sa préoccupation car le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, avec les ressources relativement restreintes qu'on lui accorde, risque de ne pas pouvoir s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans le domaine social et les domaines connexes, surtout pour la promotion de la femme. L'accroissement du financement d'activités de l'Organisation par des ressources extrabudgétaires risque d'avoir des répercussions défavorables. Le sous-programme 3 (Intégration des personnes handicapées au développement) du chapitre 21 B, par exemple, est très largement tributaire des fonds extrabudgétaires, de même que les activités de célébration de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Les pays nordiques se demandent si la manière dont on compte financer les programmes pour les personnes handicapées doit être comprise comme traduisant un faible rang de priorité.

53. Un autre problème qui préoccupe particulièrement les délégations nordiques est celui des préparatifs de la Conférence mondiale sur les femmes de 1995, car elles doutent que l'accroissement de ressources de 463 100 dollars, lié à des dépenses non renouvelables, qui est prévu au paragraphe 21.34 du projet de budget-programme, soit suffisant pour ces préparatifs.

54. M. DINU (Roumanie) note avec perplexité qu'aucune recommandation n'a été faite pour donner suite à la demande formulée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/16, dont la Roumanie était coauteur. Il faudrait accorder plus de ressources au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, notamment pour préparer la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 et pour épauler les activités du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Comme le Comité consultatif, la délégation roumaine estime justifiée la transformation de quatre postes temporaires en postes permanents dans le cadre des activités du Centre relatives à la prévention du crime et à la justice pénale (A/46/7, par. 21.5),

(M. Dinu, Roumanie)

et préconise que l'on prévoise des postes et des ressources supplémentaires pour que le Centre puisse s'acquitter comme il convient des tâches qui lui sont confiées. Enfin, il faudrait voir s'il n'y aurait pas d'autres moyens d'obtenir des fonds extrabudgétaires supplémentaires.

55. M. TANG Guangting (Chine) dit que la délégation chinoise s'inquiète comme les orateurs précédents de la faiblesse du taux d'accroissement et du volume des ressources prévus au chapitre 21; la résolution 1991/16 du Conseil économique et social doit être appliquée. Le manque de ressources est particulièrement préjudiciable aux activités de promotion de la femme. A cet égard, le représentant de la Chine appelle l'attention sur le paragraphe 28 du projet de résolution concernant la promotion de la femme qu'a récemment adopté la Troisième Commission (A/C.3/46/L.15), où il est demandé à la Cinquième Commission de déterminer le montant approprié des ressources à prévoir pour fournir un appui adéquat au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et en particulier pour les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les demandes de ressources pour des dépenses non renouvelables au titre du personnel temporaire, présentées au paragraphe 21.34 du projet de budget-programme, ne représentent que la moitié de ce qui avait été indiqué dans le premier état d'incidences sur le budget-programme, et la délégation chinoise aimerait que le Secrétariat précise si les ressources envisagées permettront réellement de répondre aux besoins du Centre.

56. M. BAZAN (Chili) dit que la délégation chilienne attache une grande importance aux activités prévues au chapitre 21. Le taux de croissance réelle prévu et le montant des ressources demandées à ce chapitre apparaissent d'autant plus insuffisants que le financement extrabudgétaire accuse une baisse. Comme les autres orateurs, M. Bazan souligne la nécessité de renforcer et de rationaliser les ressources du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, et espère que le Secrétariat présentera des recommandations précises en ce sens.

57. Mme Goicochea Estenoz (Cuba), Vice-Présidente, prend la présidence.

58. Mme ROTHEISER (Autriche) dit que l'Autriche s'intéresse de près au développement social et aux affaires humanitaires, comme elle le prouve en accueillant les services de l'ONU qui s'occupent de ces questions. La délégation autrichienne a étudié très attentivement les propositions avancées par le Secrétaire général au chapitre 21, pour lequel les ressources prévues au budget ordinaire sont relativement limitées par rapport aux autres chapitres de dépenses. Les ressources extrabudgétaires accusent une diminution, ce qui est regrettable, mais les activités prévues à ce chapitre restent encore tributaires des contributions volontaires pour plus d'un quart des ressources. A cet égard, la délégation autrichienne trouve particulièrement difficile d'admettre qu'on fasse appel à des ressources extrabudgétaires pour des activités de fond.

(Mme Rotheiser, Autriche)

59. La baisse des ressources extrabudgétaires a entraîné une réduction nette de six postes : la délégation autrichienne voudrait savoir quelles activités étaient liées à ces postes, et s'il s'agit d'activités demandées par l'Assemblée générale. Dans l'affirmative, elle estime que pour compenser la réaffectation du poste d'administrateur, financé par des ressources extrabudgétaires, dont le titulaire s'occupait de questions liées à la prévention du crime, il faudrait créer un poste financé au budget ordinaire, car il est inacceptable que des activités demandées par l'Assemblée générale ne soient pas exécutées. La délégation autrichienne note par ailleurs que l'on compte financer à l'aide de contributions volontaires les activités d'un certain nombre de groupes spéciaux d'experts. On risque donc, au cas où on n'obtiendrait pas les fonds correspondants, que ces groupes d'experts disparaissent : il serait bien préférable de donner à ces activités une base financière solide et de les financer au budget ordinaire.

60. Etant donné le volume de travail croissant du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, la délégation autrichienne se demande comment toutes les activités envisagées seront exécutées alors qu'on a réduit le nombre de postes financés par des ressources extrabudgétaires, et que les ressources stagnent. Car c'est bien de stagnation qu'il s'agit, et l'on comprend mal comment le taux de croissance réelle peut être de 1 %, alors qu'on constate au tableau 21.6 du projet de budget-programme que les ressources prévues pour les questions et politiques mondiales dans le domaine social ont été réduites presque de moitié en valeur nominale, passant de près de 5,6 millions de dollars dans le budget précédent à moins de 3,5 millions de dollars pour l'exercice 1992-1993.

61. Pour ce qui est du personnel temporaire demandé au paragraphe 21.34 du projet de budget-programme, le représentant de la Chine a déjà fait remarquer que le montant des ressources proposées par le Secrétaire général était inférieur à ce qui avait d'abord été envisagé dans l'état des incidences sur le budget-programme présenté au Conseil économique et social (E/1990/25/Add.1). La délégation autrichienne se demande comment on pourra préparer la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 avec des ressources insuffisantes, largement inférieures par exemple à ce qu'on demande pour le Département des affaires économiques et sociales internationales pour préparer une grande conférence sur la population. La délégation autrichienne aimerait également qu'on lui indique combien de postes sont prévus pour les services à assurer au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

62. Pour ce qui est de la transformation proposée de quatre postes temporaires en postes permanents dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, la délégation autrichienne appuie la proposition du Secrétaire général, soutenue par le Comité consultatif.

63. La délégation autrichienne est déçue de ce que le Secrétaire général n'ait pas présenté de recommandations supplémentaires en vue de renforcer et de rationaliser les ressources du Centre pour le développement social et les

(Mme Rotheiser, Autriche)

affaires humanitaires, comme l'ont demandé le Conseil économique et social, dans sa résolution 1991/16, ainsi que la Troisième Commission, dont le Président a adressé à cet égard une lettre au Président de la Cinquième Commission. Mme Rotheiser veut croire néanmoins que les rapports concernant le développement social et les affaires humanitaires finiront par être publiés. Les réductions proposées par le Comité consultatif au chapitre 21 ne sont pas très importantes, mais elles risquent de gêner de manière disproportionnée le fonctionnement du Centre, et sont contraires à la résolution susmentionnée. C'est pourquoi la délégation autrichienne ne peut accepter ces réductions.

64. Enfin, Mme Rotheiser fait remarquer que le souhait du représentant des Etats-Unis concernant le transfert à New York des services s'occupant des questions sociales va contre les décisions pertinentes de l'Assemblée générale, qui a indiqué que l'Office des Nations Unies à Vienne assume la responsabilité principale des affaires sociales et humanitaires. Vu le peu de ressources dont on dispose et le manque de locaux à usage de bureaux, ainsi que le coût des loyers à New York, la délégation autrichienne estime qu'il serait moins coûteux de garder ces services à Vienne, où des bureaux sont fournis à titre gracieux.

65. M. ELDEEB (Egypte) pense, comme la représentante de l'Autriche, qu'il faut accroître l'appui apporté aux activités prévues au chapitre 21. Le nouvel ordre mondial issu de la fin de la guerre froide a créé des priorités nouvelles, mais l'élément humain doit rester au centre de toutes les activités entreprises par la communauté internationale. L'importance croissante des questions visées au chapitre 21 demande que soient élargies les fonctions des organes chargés de les traiter. La délégation égyptienne espère que la Cinquième Commission approuvera les prévisions de dépense du Secrétaire général, sans y apporter de réduction. Elle se joint à d'autres délégations pour souligner l'importance de la résolution 1991/16 du Conseil économique et social, par laquelle le Secrétaire général a été prié d'ajouter dans le budget-programme des recommandations concrètes tendant à renforcer et à rationaliser les ressources du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Les activités prévues au chapitre 21 doivent refléter un engagement équilibré en faveur du développement de tous les pays, conformément au principe d'universalité qui inspire l'Organisation.

66. M. LAOUARI (Algérie) pense, comme d'autres représentants, qu'il faut doter le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de moyens qui lui permettent non seulement de préparer la Conférence mondiale de 1995 sur la femme, mais aussi de mener à bien ses activités courantes. La faiblesse des ressources proposées pour le Centre pourrait avoir une incidence dommageable sur son activité et il est indispensable d'appliquer la résolution 1991/16 du Conseil économique et social. Enfin, la délégation égyptienne fait sien le point de vue du représentant de l'Ouganda concernant le renforcement des centres régionaux.

67. Mlle SHITAKHA (Kenya) dit que d'autres intervenants ont déjà exposé nombre des préoccupations de la délégation kényenne. Celle-ci appuie sans réserve la déclaration de la représentante de l'Autriche; le Kenya est lui aussi très préoccupé par le niveau relativement modeste (1 %) du taux de croissance. Il faut assurer une base de ressources plus large pour les activités prévues au chapitre 21, compte tenu notamment de la diminution des fonds extrabudgétaires. La délégation kényenne pense, comme le représentant de l'Ouganda, qu'il faut appuyer à la fois les activités du Centre et celles des bureaux régionaux. Elle estime, comme d'autres délégations, que le Centre ne dispose pas de ressources financières et d'effectifs suffisants pour préparer efficacement la Conférence mondiale de 1995 sur la femme.

68. M. MICHALSKI (Etats-Unis d'Amérique) précise qu'il n'a pas proposé de transférer les programmes sociaux à New York, mais qu'il s'est contenté de suggérer que le Secrétaire général étudie l'opportunité d'un tel transfert, étant donné le lien étroit existant entre les aspects économiques et les aspects sociaux du développement. Quant à l'argument selon lequel il serait moins coûteux de maintenir le Centre à Vienne, où il n'a pas à payer de loyer pour ses locaux, le représentant des Etats-Unis répond que si toutes les activités de l'ONU pouvaient être regroupées au Siège à New York, il n'y aurait plus de loyer à payer nulle part ailleurs. Cette éventualité est toutefois à exclure en raison du développement rapide du Secrétariat. Par ailleurs, vu la décision de l'Assemblée générale de maintenir à New York plusieurs postes relevant de programmes relatifs au développement mondial et au développement social, au lieu de les transférer à Vienne, le représentant des Etats-Unis souhaite recevoir du Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget confirmation que le budget reflète bien le niveau, plus bas, des coûts salariaux pour les postes de New York.

69. En ce qui concerne les contributions volontaires, le représentant des Etats-Unis précise qu'il ne faut pas considérer les fonds extrabudgétaires sous un angle négatif. Les programmes valables qui méritent la confiance des Etats Membres bénéficieront de leur appui. Qui plus est, faire valoir qu'il n'est pas souhaitable de prévoir un financement extrabudgétaire risque d'inciter les gouvernements à réduire le montant de leurs contributions à ce titre.

70. Au sous-programme 3 du chapitre 21A, une des activités énumérées à la rubrique "Supports et services d'information" a trait à la préparation de planches murales et d'affiches sur l'Année internationale de la famille. De même, au sous-programme 2 du chapitre 21B, il est fait mention de la production d'une planche murale indiquant la pension moyenne des personnes de 60 ans et plus. La délégation américaine souhaiterait connaître le coût de ces activités. A son avis, il s'agit d'activités secondaires et symboliques qu'il ne faudrait pas financer, vu le contexte financier actuel.

71. M. OSELLA (Argentine) demande ce qui a été fait et ce qui sera fait pour appliquer la résolution 1991/16 du Conseil économique et social.

72. M. WORONIECKI (Pologne) rappelle ce que sa délégation a déjà déclaré à maintes reprises : il est nécessaire d'établir des liens plus nombreux entre les affaires économiques et les affaires sociales, en ce qui concerne tant les activités du Centre que celles du système des Nations Unies dans son ensemble. Dans de nombreux domaines vitaux, comme l'environnement, il est nécessaire de prendre en considération les incidences sociales des conditions économiques; cela est particulièrement vrai dans les pays en transition, comme la Pologne. Grâce aux fonds extrabudgétaires fournis par le Gouvernement finlandais, un séminaire consacré à cette très intéressante question se tiendra à Helsinki au début de 1992.

73. La délégation polonaise souligne l'importance de la promotion de la femme, de la Conférence mondiale sur la femme et des préparatifs de l'Année internationale de la famille. Ces activités méritent un financement extrabudgétaire plus important ainsi que l'affectation de fonds suffisants au titre du budget ordinaire. Rappelant que sa délégation appuie l'idée d'un sommet pour le développement social, qui a fait l'objet d'échanges de vues en séance plénière, il déclare que si l'Assemblée générale se prononçait en faveur d'un tel sommet, cette décision devrait être prise en considération dans les prévisions budgétaires révisées. Enfin, malgré la grande importance que la délégation polonaise attache au Centre de Vienne en tant que pôle des activités de l'ONU dans le secteur social, le représentant de la Pologne tient à souligner qu'il faut, lors de l'examen des programmes, rester fidèle aux objectifs fixés par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social.

74. M. BIRAUD (France) souligne la préoccupation de son pays devant le risque croissant, au vu d'une situation économique de plus en plus difficile, d'une marginalisation de groupes sociaux entiers, en particulier de ceux dont le Centre est responsable. Il fait siennes les réserves formulées par d'autres délégations concernant la possibilité pour le Centre de Vienne, avec son effectif restreint, de préparer, même en s'y prenant très longtemps à l'avance, la Conférence mondiale de 1995 sur la femme. Cette conférence doit être prise très au sérieux pour un certain nombre de raisons, notamment ses éventuelles répercussions économiques, vu le rôle important que jouent les femmes dans l'économie de nombreux pays. Le représentant de la France espère que les préoccupations formulées au cours du débat consacré au chapitre 21 donneront lieu à des décisions concrètes lors des consultations officielles sur les ouvertures de crédit proposées.

75. M. RAE (Inde) dit que sa délégation attache une grande importance aux activités du Centre. Elle a noté la diminution des ressources extrabudgétaires et pense que le taux de croissance réelle des ressources prévues au budget ordinaire est insuffisant. Il faut doter le Centre de toutes les ressources financières et de tous les effectifs dont il a besoin. A cet égard, la délégation indienne pense, comme d'autres délégations, qu'il faut prévoir un financement suffisant pour les préparatifs de la Conférence mondiale sur la femme.

76. M. BAUDOT (Directeur, Division de la planification des programmes et du budget) donne deux raisons à la baisse des dépenses extrabudgétaires prévues pour l'exercice biennal 1992-1993, qui ressort du tableau 21.1. La première est la clôture du Fonds d'affectation spéciale pour le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, dont les dépenses ont dépassé 800 000 dollars pour l'exercice biennal 1990-1991. Ce fonds a été remplacé par le Fonds d'affectation spéciale pour les préparatifs de la Conférence mondiale de 1995 sur la femme, pour lesquels les dépenses prévues pour l'exercice biennal 1992-1993 sont actuellement chiffrées à 200 000 dollars. La baisse en question est absolument normale et ne signifie en aucune façon que les Etats Membres portent moins d'intérêt à la promotion de la femme. Toutefois, le Secrétariat ne négligera aucun effort pour attirer des contributions supplémentaires. En revanche, la diminution des prévisions concernant le Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale des personnes handicapées, qui sera clos en 1992, est vraiment préoccupante, notamment si l'on considère le rôle extrêmement important de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Des contributions généreuses ont toutefois été versées et il faut espérer que les projections du Secrétariat se révéleront trop pessimistes. Dans tous les autres domaines, on s'attend à un accroissement des contributions volontaires.

77. La représentante de l'Autriche a raison de signaler une baisse nette du nombre des postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires. Cette baisse vient de ce que le Centre a redéfini l'utilisation appropriée de ses ressources et, de ce fait, qu'il cherchera à financer certains postes à l'aide de subventions et en faisant appel à d'autres sources de financement.

78. En ce qui concerne les préoccupations exprimées quant à l'application de la résolution 1991/16 du Conseil économique et social, l'intervenant dit que cette résolution, comme l'a signalé le Secrétaire général dans l'état correspondant des incidences sur le budget-programme, n'aurait pas d'incidences financières; le projet de budget ayant été déjà établi, il est impossible d'appliquer le dispositif de cette résolution pour l'exercice biennal 1992-1993.

79. Il appartient à la Commission de décider de l'ampleur des ressources nécessaires pour les préparatifs de la Conférence mondiale de 1995 sur la femme. Cette conférence ne devant se tenir qu'en 1995, il est impossible d'affecter toutes les ressources nécessaires à ses préparatifs pendant l'exercice biennal 1992-1993. Si, par exemple, l'Assemblée générale décidait de tenir une conférence dans 10 ans, il serait étonnant que le Secrétariat entreprenne immédiatement d'affecter des ressources à cette fin. De surcroît, étant donné la longueur exceptionnelle de la période préparatoire de la Conférence sur la femme, il est difficile de comparer cette conférence à d'autres. L'intervenant examinera cependant la possibilité d'établir une comparaison entre les ressources consacrées aux préparatifs de conférences diverses.

(M. Baudot)

80. Le tableau 21.3 donne l'impression que les crédits ouverts pour le programme relatif aux questions et politiques mondiales dans le domaine social avaient été diminués. Cette impression est due au fait que certaines des activités relevant de ce programme ont été transférées au programme relatif à l'intégration de groupes sociaux. Il n'y a en fait aucune diminution des ressources.

81. Répondant à la question du représentant des Etats-Unis, l'intervenant dit que les coûts salariaux des postes relevant des programmes de développement mondial et social ont été à l'origine calculés sur la base des coûts à Vienne, mais qu'ils ont été par la suite recalculés sur la base des coûts à New York, conformément à la décision de l'Assemblée générale. Il ajoute qu'il répondrait bien volontiers à la question soulevée par le représentant de la Pologne concernant les liens entre les questions économiques et les questions sociales, mais qu'il ne lui appartient pas de le faire. Enfin, en ce qui concerne le sommet proposé concernant le développement social, il croit savoir que cette possibilité continue d'être étudiée officieusement et que le Secrétaire général soumettra un rapport au Conseil économique et social en 1992. Si le Conseil approuve l'idée de ce sommet, le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, un état des incidences financières sur le budget-programme, dans le cadre de la révision des prévisions budgétaires.

82. Mme BERENQUER (Présidente du Comité du programme et de la coordination) dit que le Conseil économique et social a déjà approuvé les conclusions et les recommandations du CPC sur le projet de budget-programme. On peut donc conclure que le Conseil, comme le CPC, approuve le texte explicatif du chapitre 21.

83. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission approuve les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre 21, telles qu'elles figurent aux paragraphes 294 et 295 de son rapport (A/46/16).

84. Il en est ainsi décidé.

La recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 13 942 800 dollars au chapitre 21 pour l'exercice biennal 1992-1993 est approuvée en première lecture, étant entendu que les questions soulevées à propos du chapitre 21 seront examinées au cours des consultations officieuses et qu'il sera procédé aux ajustements nécessaires.

86. M. IRUMBA (Ouganda), expliquant sa position après l'adoption de cette décision, tient à souligner que sa délégation a donné son approbation à titre provisoire, en attendant la présentation par le Secrétaire général du rapport demandé dans la décision 45/428 de l'Assemblée générale, ainsi que les résultats de la réunion de Paris concernant le programme relatif à la justice pénale.

La séance est levée à 13 h 5.